

- Les coordonnées des entreprises bénéficiaires : dénomination sociale, raison sociale, nom et prénom du dirigeant, et coordonnées tél et électroniques du dirigeant
- Le nombre d'unités en location
- Le n° Siret de l'entreprise,
- L'extrait KBIS
- Les coordonnées bancaires, le RIB de l'entreprise
- Une attestation sur l'honneur pour la mise à jour des cotisations sociales et fiscales
- Une attestation sur l'honneur du nombre d'unités d'hébergement en location touristique

Les demandes d'aide pour les entreprises éligibles se feront par transmission des pièces requises avant le 31 décembre 2021 à l'adresse électronique suivante : dto@regionguadeloupe.fr